

Réunion du Conseil Municipal du 5 avril 2012

Nombre de  
Conseillers :  
En exercice 15  
Présents (jusqu'à  
19h50) 12  
Votants 15

L'an deux mille douze le 5 avril 2012 à 18h30  
le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux**  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PICHÉRIER Gérard, Maire  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2012  
Présents: **MM. PICHÉRIER, BLANCHETON, Mmes ANDRE, M.MALLEFOND,**  
**MM FAURE, NOUHAUD, BONNAT, SARRE, Mmes DEPIERRE, RIBIERE,**  
**GAILLARD , LALET**

Présents (à compter  
de 19h50) 13  
Votants 15

**Absents excusés : Mme BOYER, M. DUSSARTRE, Mme COUDERT (arrivée  
à 19h50).**

**Pouvoir : Mme BOYER à Mme ANDRE, M.DUSSARTRE à M.PICHÉRIER,**  
**Mme COUDERT à M.SARRE**

Secrétaire de séance : Mme RIBIERE

• **Délibération n°2012-021 : Vote des taux impositions 2012**

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur le vote des taux d'impositions 2012. Il rappelle d'une part les taux, les bases et les produits 2011 pour la TH, la TFB, et la TFNB.

Rappel des taux, bases et produits 2011 :

	Base 2011	TAUX 2011	Produit
TH	1 164 000	15.34	178 558
TFB	678 300	18.98	128 741
TFNB	51 200	62.73	32 118
			339 417

M. le Maire présente les bases et les produits pour l'année 2012 avec les taux constants et propose de ne pas augmenter les taux d'impositions.

Progression/2011	Base 2012	TAUX constant	Produit
TH +3.7%	1 232 000	15.34	188 989
TFB +4,4%	705 400	18.98	133 885
TFNB+1.61%	52 100	62.73	32 682
Total article 73111			<b>355 556</b>

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'impositions pour l'année 2012 et d'inscrire la somme de 355 556€, article 73111, au budget primitif 2012.

- **Délibération n°2012-022 : Vote du budget primitif principal 2012 :**

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur le vote du budget primitif principal 2012 présenté par chapitre comme suit.

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Chapitre 011	Charges à caractère général	237 900.00
Chapitre 012	Charges de personnel	403 770.00
Chapitre 65	Charges de gestion courante	108 140.00
Chapitre 014	Atténuation de produits	3 000.00
Chapitre 66	Charges financières	24 000.00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0
Chapitre 023	Virement section investissement	24 417.00
Chapitre 042	Opération d'ordre transfert entre sections	8 183.00
total		<b>809 410.00€</b>

<b>Recettes fonctionnement</b>		
Chapitre 70	Produit des services du domaine	83 350.00
Chapitre 73	Impôts et taxes	379 750.00
Chapitre 74	Dotations subventions et participations	309 750.00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	13 500.00
Chapitre 013	Atténuation de charges	15 000.00
Chapitre 76	Produits financiers	5.00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 055.00
total		<b>809 410.00</b>

<b>Investissement dépenses</b>		
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	52 700.00
Chapitre 20	Immobilisation incorporelles	3 570.00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	142 500.00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	281 400.00
Chapitre 040	Travaux en régie-opérations ordre	5 000.00
total		<b>485 170.00€</b>

<b>Investissement recettes</b>		
001	Excédent antérieur reporté	130 935.00
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves	165 875.00
Chapitre 13	Subventions investissement	129 270.00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	26 490.00
Chapitre 021	Virement section de fonctionnement	24 417.00
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre sections	8 183.00
total		<b>485 170.00</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget proposé.

• **délibération n°2012-023 : vote du budget primitif transports scolaires 2012**

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur le vote du budget annexe des transports scolaires 2012 présenté par chapitre comme suit.

<b>Dépenses fonctionnement</b>		
Chapitre 011	Charges à caractère général	14 461.00
Chapitre 012	Charges de personnel	21 000.00
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre sections	10 515.00
Chapitre 002	Déficit antérieur reporté	3 081.00
<b>total</b>		<b>49 057.00</b>

<b>Recettes fonctionnement</b>		
Chapitre 70	Produit des services du domaine	12 000.00
Chapitre 74	Dotations subventions et participations	32 700.00
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre sections	4 357.00
<b>total</b>		<b>49 057.00</b>

<b>Investissement dépenses</b>		
Chapitre 21	Acquisitions diverses (pneus neiges, etc....)	15 083.00
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre sections	4357.00
<b>total</b>		<b>19 440.00</b>

<b>Investissement recettes</b>		
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre sections	10515.00
Chapitre 001	Excédent antérieur reporté	8 925.00
<b>total</b>		<b>19 440.00</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif transports scolaires 2012 proposé.

• **Délibération n°2012-024 : Convention relative à la viabilité hivernale avec le Conseil Général**

M Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré les services techniques du Conseil Général, afin de leur proposer d'intervenir sur une partie du domaine public départemental pour renforcer les opérations de viabilité hivernale.

Les actions conduites par la commune sur le réseau routier départemental, consisteront à racler la neige et à la pousser sur les côtés de la route. La commune sera informée par le patrouilleur de l'antenne de Saint-Lazare en cas de besoin.

Les secteurs d'intervention des services de la commune sont les suivants :

- RD44 entre les PR7+821(Bourg de la commune) et 3+880(village du Fressinaud)
- RD65 entre les PR9+111 (Bourg de la commune) et 10+460(intersection avec la VC de Leyrahout)
- RD65 entre les PR8+457 (Bourg de la commune) et 5+190(village de Poulenat)
- RD98 entre les PR10+374(intersection avec la RD 65) et 7+790(route de Laubaudie)

La charge de La responsabilité restera inchangée. Ladite convention d'une durée de un an est renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention, dont le projet est annexé à la présente délibération.

ARRIVEE de Mme COUDERT à 19h50

• **Délibération n°2012-025 Commerce multiservice- convention d'occupation temporaire du domaine public**

M Le Maire informe le Conseil qu'il convient d'annuler la précédente délibération, datant du 14 octobre 2011, numérotée 2011-048, portant proposition de conclusion d'un bail commercial avec M ANDRIEUX.

En effet, après de plus amples concertations, il s'avère qu' il est nécessaire de rédiger une convention d'occupation temporaire du domaine public. M Le Maire précise que les principales conditions fixées lors de la première délibération restent inchangées et les rappelle ici :

- La candidature de M. ANDRIEUX Michaël pour la gérance du multiservice est retenue
- Le montant de la redevance mensuelle du multiservice y compris la location de la licence 4 est fixé à 500€
- Le loyer sera assorti d'une période de gratuité pour les 3 premiers mois suivant l'entrée dans les lieux
- Ce loyer pourra être révisé annuellement, à la date anniversaire de l'entrée dans les lieux du locataire, en fonction de l'indice de référence des loyers commerciaux, fixé au 3<sup>ème</sup> trimestre 2011 à 105,31
- Le montant du cautionnement qui devra être versé par l'occupant lors de la régularisation de la convention, s'élève à 1500 € ou à défaut, devra être remplacé par une garantie bancaire de même montant.
- Autorise M Le Maire à signer ladite convention d'une durée de 3 années avec M ANDRIEUX

M le Maire sollicite l'accord du conseil municipal sur cette convention .

Après délibération, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

-autorise M le Maire à signer avec M.ANDRIEUX, une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation du multiservice, dont un projet est annexé à la présente délibération

-dit que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2011-048 du 14 octobre 2011

La séance est levée à 20h15

Compte rendu affiché le 12 avril 2012